

## Recherches sociographiques



Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dirs),  
*Traité des problèmes sociaux*

Louise Blais

Volume 38, numéro 1, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Blais, L. (1997). Compte rendu de [Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dirs), *Traité des problèmes sociaux*]. *Recherches sociographiques*, 38(1), 163–167. <https://doi.org/10.7202/057106ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1997

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

aussi pénétrant. On attend avec impatience la suite de cette vaste enquête sur la nature du pouvoir en Nouvelle-France, qui promet de nouvelles remises en question, notamment au sujet des impôts et de la milice.

L'ouvrage a remporté le prix Lionel-Groulx décerné par l'Institut d'histoire de l'Amérique française. On peut penser qu'il suscitera de nouvelles recherches. L'auteure en propose d'ailleurs quelques-unes, en particulier une étude plus approfondie sur le commerce des denrées agricoles qui, pour reprendre ses mots, «est toujours une activité en sursis».

Jacques ST-PIERRE

*INRS-Culture et société.*

---

Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dirs), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994, 1164 p.

Il ne saurait être question, ici, de faire la synthèse d'un ouvrage traitant d'une gamme extraordinairement variée de ce que l'on désigne sous l'appellation de problèmes sociaux, allant de l'avortement à la xénophobie, en passant notamment par la dénatalité, l'exclusion, les maladies mentales et physiques, la prostitution, la pornographie, le sous-développement régional, les violences et, *last but not least*, l'ubiquité de la pauvreté. Bref, dans cet alphabet de problèmes qui marquent les sociétés complexes, selon l'expression de plusieurs des auteurs de cet ouvrage pour caractériser celles des temps présents, il y en a pour (presque) tous les intérêts, sinon tous les goûts, tant du spécialiste que du profane averti.

Si l'ouvrage témoigne de l'éclatement des problèmes sociaux par le grand nombre de thèmes abordés, et dont les directeurs sont conscients qu'ils ne constituent qu'une fraction de ce qui pourrait légitimement faire partie de ce champ, sa structure interne permet d'y donner une cohérence. Ainsi, malgré la diversité des sujets, des perspectives et des prises de position des auteurs, chacune des contributions tente de respecter la consigne des concepteurs de l'ouvrage : précision des contours du thème traité et du sens des concepts utilisés ; présentation de l'état de la question tel que dégagée dans les travaux scientifiques ; exposition de l'état et des besoins de recherche sur le thème abordé dans le contexte québécois. Comprenant 56 chapitres regroupés en neuf parties et rédigés par 74 auteurs, en plus d'une problématique générale que propose Fernand Dumont en guise d'introduction et d'une conclusion critique de Simon Langlois, ce *Traité des problèmes sociaux* constitue un livre de référence tant pour les étudiants des sciences humaines et sociales, en particulier ceux que concerne l'intervention dans le champ social, que pour les chercheurs et planificateurs des services socio-sanitaires.

La première partie, *Quelques problèmes de population et d'aménagement*, traite d'aspects démographiques (hypofécondité, vieillissement) et liés à l'aménagement (carences d'habitation, sous-développement régional, dégradation de l'environnement).

La seconde partie, *Facteurs sociaux de la maladie*, aborde la question du lien entre pathologie individuelle et conditions sociales en portant une attention particulière sur les maladies professionnelles et les accidents du travail, les maladies mentales, les toxicomanies, le sida et l'effet de la pauvreté sur la santé.

La troisième partie, *Déviance*, comprend onze chapitres traitant de divers problèmes relevant notamment de la criminologie : criminalité, délinquance adolescente, violence (sociale, familiale, conjugale), drogues illicites, prostitution, pornographie et incidences des nouvelles technologies sur la vie privée. C'est sans doute dans cette partie que la confrontation aux valeurs dominantes risque d'être la plus vive.

Dans la quatrième partie, *Conflits de valeurs*, cinq chapitres prolongent la réflexion sur la question des valeurs que la thématique des problèmes sociaux met, tôt ou tard, en évidence. Comme pour la prostitution et la pornographie, par exemple, les sujets abordés ne font pas l'unanimité dans la population : orientation sexuelle, conditions des femmes et des hommes, monoparentalité, euthanasie.

Les trois parties suivantes envisagent les problèmes sociaux sous l'angle des inégalités sociales, ainsi que de l'exclusion et des difficultés de participation à divers domaines de la vie collective qui en constituent trop souvent le résultat.

Enfin, les deux dernières parties portent sur l'intervention, d'une part, celle qui émane des communautés, de l'autre, celle qui découle des politiques de l'État et de ses institutions formelles.

Notons qu'il existe, sous la plume de Serge CANTIN, une synthèse de quelque 200 pages où chacun des chapitres est résumé en trois pages de manière à en extraire l'essentiel.

Quant au contenu de ce *Traité*, disons d'emblée que l'éventail des sujets discutés, chacun par des spécialistes, dépasse les capacités d'une seule personne à en évaluer la qualité, la rigueur ou la justesse de chaque chapitre. Ma lecture s'est donc faite à partir de préoccupations qui m'habitent depuis un certain temps. Si l'on peut dire que le thème des problèmes sociaux (jadis qualifiés de pathologies sociales) remonte à la fondation des sciences sociales, sa réapparition ces dernières décennies tient tout autant aux changements profonds qui ont marqué les sociétés occidentales sur le plan des valeurs (ex. la religion, la famille, etc.), de l'organisation du travail et de la consommation, qu'à la prolifération des spécialistes et experts qui se « penchent » sur des champs d'étude de plus en plus pointus. D'où le fractionnement des problèmes sociaux à propos duquel on peut se demander s'il ne contribue pas à nourrir le pessimisme ambiant et l'impression, qui finit par créer le réel, d'une société à la dérive sur laquelle on a de moins en moins de prise. S'agirait-il d'une stratégie sournoise servant à maintenir les pouvoirs en place ? La thématique des problèmes sociaux ne témoigne-t-elle que de la décomposition et de la dégradation du social, comme d'une perte d'un passé révolu ? Ou peut-elle être révélatrice des valeurs, des normes et des pratiques dans des sociétés complexes caractérisées par le pluralisme et en quête (pas toujours facile, loin s'en faut) de nouveaux codes pour régir l'incorrigible nécessité du vivre-ensemble ? Les individus et groupes de plus en plus nombreux et diversifiés, définis « par le haut » comme problèmes sociaux se définiraient-ils, « par le bas », en tant que tel ? Entre avoir un problème et être un problème, il y a un monde sans doute au cœur des malentendus marquant si souvent la relation entre intervenants ou intervenantes et sujets d'intervention.

L'introduction de Fernand Dumont offre une clé importante à la lecture de cet ouvrage. Les problèmes sociaux, nous rappelle-t-il, sont tributaires des représentations collectives qui se fondent sur des jugements de valeur et une conception de la réalité sociale pour produire des normes. Mais les normes à partir desquelles sont définis les problèmes sociaux ne sont pas données une fois pour toutes, sauf dans une vision totalitaire du déroulement de l'histoire. Vue sous cet angle, peut-on penser que la multiplication des problèmes sociaux, dont ce *Traité* constitue un reflet, témoigne d'une certaine vitalité du processus démocratique, par définition toujours inachevé, en ce sens qu'en leur donnant une assise publique, un discours sur les problèmes sociaux contribue au débat éthique concernant les normes qui régissent la vie en collectivité? Oui et non. Certes, un discours sur les problèmes sociaux peut alimenter les revendications des mouvements sociaux et contribuer à des actions collectives et des luttes contre les formes diverses d'oppression, de discrimination, voire d'exclusion.

Prenons l'exemple de la violence qui fait l'objet de plusieurs chapitres de ce traité, surtout celle qui se déploie au sein de la famille (RONDEAU; LEMIEUX; BOUCHARD, GAUTHIER, MASSÉ et TOURIGNY). Cette violence a sans doute toujours existé, même s'il est impossible de savoir avec certitude si elle est plus répandue qu'en d'autres temps. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est que la violence, notamment celle faite aux femmes ou aux enfants, est de moins en moins tolérée. Sa construction en tant que problème social, auquel le mouvement féministe a largement contribué, traduit l'émergence de nouvelles valeurs qui redéfinissent les frontières de ce qui est socialement tolérable ou acceptable. Mais si les études ont été nombreuses depuis deux décennies, les auteurs reconnaissent la nécessité de recadrer les recherches de manière à élargir l'interprétation du phénomène de la violence en l'inscrivant dans le contexte culturel et socio-économique qui la nourrit et l'entretient.

Un autre exemple témoigne de l'importance d'un discours sur les problèmes sociaux, celui du nécessaire débat éthique concerne les nouvelles technologies et les atteintes à la vie privée qui en découlent, comme le montrent LAPERRIÈRE et PATENAUDE. En effet, avec les nouvelles technologies de surveillance, de communication et d'information, on perce de plus en plus profondément l'intimité et l'espace privé des gens. La collecte et la circulation des données font prédire aux auteurs la multiplication des indiscretions, qu'ils comparent à un immense réseau de surveillance et de contrôle social. Parmi les conséquences redoutables de ces technologies, on note la peur d'être surveillé qui se traduit en une homogénéité sociale où « l'individu s'efforce [...] d'éviter la suspicion en adhérant à une stricte orthodoxie d'opinion et de conduite ». Les problèmes sociaux posés par l'atteinte à la vie privée sont multiples, mais méconnus, d'où l'importance de recherches qui viseraient à alimenter constamment un débat public sur les enjeux sociaux, politiques et culturels des nouvelles technologies, dont celles — non abordées dans ce *Traité*, sauf indirectement par David ROY à propos de l'euthanasie — qui relèvent du complexe médico-pharmaco-industriel, notamment les nouvelles technologies de reproduction et les neuroleptiques, parmi d'autres technologies de l'âme et du corps ayant une retombée sournoise sur l'homogénéisation du champ socioculturel.

Là où le bât blesse, par contre, c'est que l'éclatement des problèmes sociaux en autant de champs d'étude et d'intervention spécialisées, et dont les médias à la recherche de sensations fortes s'emparent, risque de nourrir une apathie généralisée et, ce faisant, de pervertir les processus démocratiques. Il se cache, en effet, une ambiguïté dans la thématique des problèmes sociaux; elle est à la fois la préoccupation et l'obsession de notre société, comme le souligne Bernard ARCAND au début de son chapitre sur la pornographie. La pornographie,

demande-t-il, est-elle un signe de la profonde misère sexuelle de ses consommateurs ou plutôt d'une victoire récente contre l'oppression du contrôle social de la sexualité? Marie-Andrée BERTRAND tente de circonscrire ce qui relèverait de manière plus précise de la pornographie en introduisant la question de la violence: seraient pornographiques les images véhiculant la violence, le reste étant de l'érotisme.

Sur un tout autre registre, mais dans le même ordre de raisonnement, Jean-Pierre PROULX se demande si l'on ne fait pas de l'analphabétisme un plus gros problème qu'il ne l'est réellement. Sur les 900,000 adultes québécois qui éprouvent des difficultés, affirme-t-il, seulement 20,000 sont inscrits dans des programmes d'apprentissage. Est-ce donc dire que tous les autres sont malheureux? Pour Proulx, l'analphabétisme est un problème du point de vue des valeurs dominantes concernant l'intégration des gens à une société hautement industrielle et technologique. Mais du point de vue des gens concernés, ce n'est pas nécessairement le cas, et aborder l'analphabétisme dans un livre sur les problèmes sociaux constitue d'emblée une prise de position non neutre.

Malgré les pièges d'un discours sur les problèmes sociaux, ce qui me paraît le plus intéressant dans ce *Traité*, c'est l'effort que consacrent plusieurs auteurs à prendre les divers problèmes étudiés « par le bas ». Cette approche conceptuelle et méthodologique pour recadrer la thématique des problèmes sociaux constitue, comme le suggère Alvaro PIRES, un nouveau paradigme qui se bâtit présentement autour de la notion d'acteur social. Une telle perspective peut être féconde pour renouveler la pensée sur les problèmes sociaux en mettant en évidence la totalité complexe d'un phénomène donné et en ouvrant sur la pluralité des manières d'être-au-monde. En somme, on se trouve sur le registre du *no one best way*.

Allant dans ce sens, Frédéric LESEMANN montre comment les études sur la pauvreté relevant de ce paradigme révèlent des individus dotés de ressources, capables d'initiatives, de projets et de stratégies de résistance, contrastent avec les études de type épidémiologique où les individus vivant dans la pauvreté sont posés comme dépendants et surdéterminés, ayant un besoin obligatoire de l'intervention de spécialistes pour régler leurs problèmes. Selon l'approche privilégiée, soutient-il, les aspects sociaux de la pauvreté peuvent être interprétés avec un œil qui focalise sur les problèmes, mais aussi avec un œil qui entrevoit une source de potentialités, de créativité, d'inventivité. Pierre-André JULIEN va dans le même sens en reposant radicalement la question du sous-développement régional de manière à voir ce qui se crée dans les marges comme stratégies de survie face à un monde et à une époque qui exigent de l'inventivité. De même, Renée DANDURAND soutient que les recherches sur la monoparentalité auraient intérêt à mettre en évidence non seulement les côtés négatifs qui en découlent, mais aussi les effets positifs tels qu'une éducation moins marquée par les stéréotypes sexuels, des relations familiales plus démocratiques, des adolescents plus responsabilisés, etc. Enfin, Colette PARENT montre jusqu'où peuvent mener les recherches qui s'inscrivent dans ce paradigme. En effet, les prostituées ne se considèrent pas comme un « problème social », mais bien comme des femmes exerçant un métier, certes stigmatisé, mais néanmoins un métier qu'elles ont choisi. Dans cette perspective, c'est la norme légale qui les définit comme déviantes, soutient-elle, et la criminalisation de la prostitution qui les rend plus vulnérables.

Ces exemples, parmi d'autres contributions à ce *Traité* que l'espace de ce compte rendu oblige malheureusement à passer sous silence, militent en faveur d'une remise en question radicale de la technocratie et du système de médiation et de représentation mis en place par les institutions modernes et les dispositifs professionnels. Dans son chapitre sur l'action com-

munautaire, Pierre HAMEL montre que les acteurs sociaux aspirent plus à la liberté qu'à l'égalité; ils cherchent à définir leurs actions en fonction de leur liberté pour mieux contrôler leur marge de manœuvre. D'où le pluralisme des pratiques et des actions qui rendent difficile de concevoir les solutions, du genre *one size fits all*, aux problèmes dans les sociétés complexes, sans faire appel à la participation des acteurs sociaux, surtout celle du mouvement communautaire. Comme on peut le voir dans le champ socio-sanitaire au Québec, l'action communautaire se révèle un véritable laboratoire d'expérimentation sociale. En proposant un mode de vie fondé sur le partage et l'échange, comme celui que les travaux de Jacques GODBOUT et d'Andrée FORTIN mettent en évidence, les milieux communautaires constituent un lieu stratégique des sociétés complexes.

À bien y penser, et au terme de cet exercice, peut-être que ce *Traité* témoigne moins de l'éclatement des problèmes sociaux que de l'éclatement, du moins embryonnaire, des systèmes de représentation bureaucratiques et professionnels qui se sont emparés du champ social depuis tant de décennies. Si tel est le cas, il me semble que, en ces temps inquiets, il y a encore de l'espoir pour l'avenir de la démocratie — à la condition de pouvoir nourrir les nécessaires débats qu'implique le vivre-ensemble dans les sociétés complexes et pluralistes.

Louise BLAIS

*École des services sociaux,  
Université d'Ottawa.*

---

René CÔTÉ et Guy ROCHER (dirs), *Entre droit et technique : enjeux normatifs et sociaux*, Montréal, Les Éditions Thémis, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal, 1994, 425 p.

Les sociétés contemporaines, chacun le sait, ont mué en d'immenses sociétés de droit. Une myriade de règles et de procédures de type juridique y sont partout utilisées. En dépit de ce fait, le droit ne régit pas à lui seul toutes les pratiques individuelles ou collectives. D'autres facteurs interviennent dans le processus de régulation, par exemple les normes économiques, politiques, religieuses, administratives, sociales. Ces éléments sont tous susceptibles d'entrer en interaction avec l'éventail particulier des règles et procédures juridiques. Voilà qui construit un système à la fois vaste, complexe, polymorphe: la *normativité*. C'est ce système qui se trouve au centre du débat dans l'ouvrage collectif dirigé par Côté et Rocher.

En effet, dix-huit auteurs, juristes pour la plupart, s'y penchent sur cette normativité qui tend aujourd'hui à se déployer dans le domaine du *changement technologique*. L'examen prend la forme d'une expertise de plusieurs pratiques différentes ayant un même dénominateur commun: de nouvelles technologies naissent, accroissent l'efficacité d'une pratique donnée, ce qui entraîne la formation de nouvelles balises normatives pour mieux coordonner la multitude des contacts et des échanges, soit entre individus, soit entre groupes, voire entre organismes de toutes sortes, selon les contextes. Les pratiques ainsi analysées sont la procréation artificielle, le génie biomédical, l'allocation d'équipements médicaux entre centres hospitaliers, la communication de renseignements personnels, l'apparition des systèmes experts en